

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Délibération n°2024-04-03

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vérin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 17 avril 2024

**Objet : Aménagement du territoire - Contrat de partenariat : Centrales Villageoises de la Région de Condrieu et Compagnie Nationale du Rhône - Poste de chargé de développement de projets photovoltaïques citoyens et maîtrise de l'énergie**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN ( <i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL ( <i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

M. le vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, explique que la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu (CVRC) a été créée en 2013 et est la première société « Centrales Villageoises » en France ayant mis en production, en 2014, une grappe d'installations photovoltaïques sur des bâtiments publics et privés sur la région de Condrieu.

L'implication des citoyens, des élus et des entreprises du territoire à travers une gouvernance coopérative, la contribution au développement économique local et l'intégration paysagère et architecturale sont les valeurs de ce modèle qui, depuis, a essaimé sur toute la France. Grâce au travail d'AURA-EE, elle a permis depuis 2018, la création de l'Association Nationale des Centrales Villageoises (ANCV) qui regroupe un réseau de 66 territoires engagés dont 44 sociétés au stade production totalisant 10 MWc de capacité.

Aujourd'hui, la SAS CVRC compte 190 actionnaires citoyens, quatre communes, la Sem'Soleil et des Clubs d'investisseurs solidaires.

À ce jour, la SAS CVRC possède douze installations PV sur des toitures publiques et privées du territoire (mairie, école, bâtiment sportif, entreprise, etc.) de 6 à 100 kWc (Les Haies, Condrieu, Ampuis, Chuyer) pour un investissement de 417 K€ HT, une puissance installée de 281 kWc, et une production annuelle de 323 MWh en vente totale.

Dix ans après sa création, la SAS CVRC veut pérenniser l'emploi de technicien chargé du développement photovoltaïque citoyen à temps partiel (50 % puis 60 %) créé depuis deux ans afin de poursuivre son développement, et contribuer, en complémentarité avec les autres acteurs locaux à la transition énergétique du territoire sur la rive droite du Rhône.

Parallèlement et dans le cadre du Plan 5 Rhône, CNR s'engage dans de nombreux partenariats autour de diverses thématiques :

- Le développement des énergies vertes et de l'hydrogène,
- Le renforcement de la navigation sur le Rhône et le développement des sites industriels et portuaires,
- La contribution à l'adaptation de l'agriculture du sillon rhodanien,
- Les actions en faveur d'un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique,
- Le développement des projets de développement économique, touristique et plus globalement, les projets qui permettent de rapprocher les territoires de leur fleuve.

CNR est prête à accorder une subvention de 79 K€ à la SAS CVRC pour développer les projets photovoltaïques en rive droite du Rhône, sur les communes de Vienne Condrieu Agglomération du département du Rhône et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, pour la période 2024-2027.

Pour ce faire, la CNR soutient la création d'un emploi salarié à 80 % de "Chargé de développement de projets photovoltaïques citoyens et maîtrise de l'énergie", avec pour missions :

- Prospection, pré-études, animations et développement de projets PV (dont boucle d'énergie en autoconsommation collective) notamment auprès des entreprises et collectivités,
- Actions de sensibilisation, accompagnement des scolaires et particuliers à la transition énergétique, commandes groupées, etc.,
- Actions transversales (reporting, réseaux partenariaux, soutien à d'autres territoires, formation, administratif, etc.),
- Financement de prestations complémentaires éventuelles (Bureaux d'études, AMO).

La SAS CVRC est prête à financer 15 K€ dans le cadre de ce projet et sur le même périmètre, pour la période 2024-2027.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire :

- De participer à cet emploi en finançant 33 000 € pour la période 2024-2027, soit 11 000 € par an,
- D'intégrer le capital social en achetant 10 parts sociales de 65 € chacune, soit 650 €,
- D'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat pour définir les modalités de mise en œuvre avec la SAS CVRC. Celle-ci interviendra ultérieurement.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

- Participe à cet emploi en finançant 33 000 € pour la période 2024-2027, soit 11 000 € par an,
- Intègre le capital social en achetant 10 parts sociales de 65 € chacune, soit 650 €,
- Autorise M. le Président à signer la convention de partenariat pour définir les modalités de mise en œuvre avec la SAS CVRC. Celle-ci interviendra ultérieurement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240425-2024\_04\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024  
Publication : 02/05/2024